



REGLEMENT INTERIEUR

Saison sportive 2023/2024

Article 1 : COMPOSITION

L'association « MONTIGNY-LA VAUPALIERE RUNNING CLUB » sigle "MVRC" est composée :

- D'un bureau directeur (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire + adjoints si nécessaire).
- De membres actifs responsables de sections ou commissions et participants à ce titre, aux réunions du bureau directeur.
- De membres adhérents.

Article 2 : ADHESION et COTISATION

Pour adhérer à l'association «MVRC», il faut impérativement :

- Compléter une fiche d'inscription, présenter un certificat médical de – de 6 mois ou répondre au questionnaire de santé FFA.
- Régler la cotisation annuelle = Voir TARIF DES ADHESIONS et OFFRES 2023/2024 en pièce jointe au présent règlement.
- Les membres du bureau directeur cotisent à hauteur du prix de leur licence sportive.
- Rendre la fiche d'inscription + le certificat médical + le chèque correspondant au prix de votre adhésion (ou paiement en deux fois possible) **Autre paiement : coupons sport de l'ANCV uniquement, pass'sport 50 € si éligibilité de l'adhérent.**

● L'accès aux activités du club est ouverte uniquement aux licenciés ou adhérents «marche » à jour de leur cotisation. Le renouvellement de la licence doit donc être fait avant tout entraînement de la saison concernée.

Pour les nouveaux, une possibilité de deux participations gratuites à nos activités est offerte, à condition de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport. Passé ces deux essais, la personne décidera de devenir adhérente (aux conditions préalablement définies) ou non à l'association « MVRC ».

La cotisation versée à l'association « MVRC » est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission ou d'exclusion. Tout autre cas sera étudié par le bureau.

Article 3 : ENFANTS MINEURS et ECOLE D'ATHLETISME "SECTION JEUNES "

L'association « MVRC » accepte les enfants :

- De 7 à 13 ans aux deux écoles d'athlétisme (La Vaupalière pour les 7 à 9 ans et Canteleu pour 10 à 13 ans)
- A partir de 14 ans aux autres activités. C'est l'entraîneur qui fixe quelle école devra suivre le nouvel athlète selon des critères qu'elle a défini.

Dans les deux cas précités, une autorisation parentale devra être fournie au moment de l'adhésion ainsi qu'une décharge de responsabilité ; En effet, l'association « MVRC » ne pourra être tenue pour responsable du comportement d'un mineur qui occasionnerait un incident ou un accident seul ou avec un tiers lors des entraînements et sorties sur la voie publique.

Article 4 : EXCLUSION

Si un adhérent quel qu'il soit présente un comportement pouvant mettre en danger la stabilité de l'association « MVRC », ou ne s'intégrant pas au groupe et créant l'hostilité avec les autres adhérents, le président de l'association convoquera les membres du bureau directeur et le dit adhérent (ou ses parents s'il s'agit d'un mineur). Le bureau, après discussion avec les deux partis et délibération, pourra être amené à prendre une décision pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent de l'association.

Article 5 : DEMISSION

Conformément à l'article 9 des statuts, tout membre, qu'il soit du bureau, actif ou adhérent, souhaitant démissionner devra adresser sous lettre simple sa démission au Président de l'association « MVRC ».

Article 6 : ASSURANCE

L'association « MVRC » a contracté pour elle-même et ses adhérents une assurance « RESPONSABILITE CIVILE » qui couvre les dommages involontaires pouvant être occasionnés.

Article 7 : ACTIVITES ET ENTRAINEMENTS

Mardi :	16h50 – 18h00	<u>Pour les 7/9 ans</u> , éveil athlétique au Gymnase de La VAUPALIERE
	18h30 – 20h00	<u>Pour les 10/13 ans</u> , école d'athlétisme au stade de CANTELEU.
	18h30 – 20h00...	Entraînement dirigé FFA, piste d'athlétisme du stade DUPRE à CANTELEU.
Mercredi	18h30 – 20h00	Préparation Physique Générale ; Gymnase de LA VAUPALIERE.
Jeudi :	09h30 – 12h30...	Marche au départ de MONTIGNY (église) ou autres selon planning.
	18h30 – 20h00...	Entraînement dirigé FFA, piste d'athlétisme du stade DUPRE à CANTELEU.
Samedi :	09h30 – 12h00...	Sortie marche et/ou running au départ de MONTIGNY, parking de la Mairie.
Dimanche :	09h30 – 12h00...	Sortie marche et/ou running au départ de MONTIGNY, parking de la Mairie.

ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Outre les postes clés que sont le Président, le Vice-Président, le trésorier, le secrétaire (homme ou femme) + d'éventuels adjoints (es), il est confié des responsabilités de sections ou commissions aux membres actifs du bureau, conformément à l'article 11 des statuts.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur se veut évolutif et de fait, peut être sujet à des modifications. Dès lors, toute modification sera ratifiée lors d'une réunion du bureau directeur et un nouvel exemplaire du règlement intérieur sera mis en ligne sur le site du club, ou transmis par courrier électronique aux adhérents.

ARTICLE 10 : DOCUMENTS ANNEXES au présent règlement intérieur

- 1) Le tarif des adhésions
- 2) La composition du bureau et l'attribution des divers postes de référent

Validation

Le présent document « Règlement Intérieur » a été approuvé le **03.07.2023** par la majorité des membres lors d'une réunion du bureau directeur.

Ces documents, statuts et règlement intérieur, seront consultables sur le site internet du club.



ANNEXE AUX STATUTS « RUNNING CLUB MONTIGNY-La VAUPALIERE »

Composition du Bureau Directeur
Assemblée générale du 28 juin 2023 et élections des membres le 03 juillet 2023
Saisons 2023/2024 ; 2024/2025 ; 2025/2026

PRESIDENT et référent FFA	•	Laurent LEBOURG
VICE-PRESIDENT	•	Jean-Luc LEFEBVRE
TRESORIERE :	•	Brigitte BOULEUX
TRESORIER ADJOINT et référent loisirs	•	Charles OROSEMANE
SECRETAIRE GENERAL.....	•	François LANGLOIS
MEMBRE ACTIF et référent marche.....	•	Alain FORTIN
MEMBRE ACTIF et référent jeunes	•	Charlène GLACET
MEMBRE ACTIF et référent trail.....	•	Franck TALLEUR

Soit un total de 8 membres composant le bureau directeur pour les trois saisons à venir.

Les présents statuts et le règlement intérieur ont été ratifiés en réunion du bureau directeur le 03 juillet 2023.

N.B. : Les statuts et le règlement intérieur sont consultables en ligne sur le site du club :
www.montignyrunningclub.fr



Montigny la Vaupalière Running Club

TARIF DES ADHESIONS 2023/2024

Licence ATHLE DECOUVERTE et COMPETITION

- Cette licence est obligatoire pour nos athlètes jeunes et adultes qui participent aux championnats par équipe et diverses compétitions départementales, régionales ou nationales.

Catégories et Années de naissance	Eveils Athlé 2015 à 2017	Poussins 2013 et 2014 U12	Benjamins 2011 et 2012 U14	Minimes 2009 et 2010 U16	Cadets 2007 et 2008 U18 + PPG	Juniors 2005 et 2006 U20 + PPG	Espoirs 2002, 2003, 2004 U23 + PPG	SENIORS et MASTERS (2001 et avant) + PPG
TARIF	Athlé découverte 110 €		110 €				150 €	

Licence ATHLE RUNNING et PPG

- Cette licence est recommandée pour nos espoirs et adultes qui participent aux diverses courses hors stade sans faire un championnat.

Catégories et années de naissance	Espoirs 2002/2003/2004 U23	SE et MA (2001 et avant)
TARIF	90 €	

ADHESION MARCHE uniquement, assurance par contrat club auprès de la MMA.

- Activités libres, le tout dans un esprit convivial avec des sorties marches le jeudi et le samedi matin.

Catégories et années de naissance	Espoirs 2002/2003/2004 U23	SE et MA (2001 et avant)
TARIF	50 €	

PLANNING HEBDOMADAIRE

MARDI	16h50 – 18h00	Gymnase de LA VAUPALIERE <i>Entraînements dirigés par Laëtitia</i>	Enfants éveils, poussins selon critères de l'entraîneur.
MARDI	18h30 – 20h00	Stade M. DUPRE à CANTELEU <i>Entraînements dirigés par Laëtitia</i>	Enfants poussins, benjamins, minimes selon critères de l'entraîneur.
MARDI	18h30 – 20h00	Stade M. DUPRE à CANTELEU <i>Entraînements dirigés par Emilien</i>	Cadets, juniors, espoirs, seniors, masters selon critères des entraîneurs.
MERCREDI	18h30 – 20h00	Gymnase de LA VAUPALIERE <i>Cours dirigés par Marylène</i>	PPG pour tous à partir de Cadets. (sauf marcheurs)
JEUDI	18h30 – 20h00	Stade M. DUPRE à CANTELEU <i>Entraînements dirigés par Emilien</i>	Cadets, juniors, espoirs, seniors, masters selon critères des entraîneurs.
JEUDI	9h30 - (midi ou après midi)	Départ divers lieux <i>Référent : Alain</i>	Sortie des marcheurs
SAMEDI	9h30 – 11h30	Départ de la salle du club <i>Référent : Alain</i>	Sortie des marcheurs
SAMEDI	9h30 – 11h30 Mairie Montigny	Sortie running <i>Référents : Jean-Luc et/ou Charly</i>	De Juniors à masters
DIMANCHE	9h30 – 12h00 Mairie Montigny	Sortie Trail et sortie running <i>Référent Trail : Franck</i>	De juniors à masters